



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX PASSÉ EN PROCEDURE ADAPTEE

---

**Travaux de remise à niveau de la sécurité incendie des  
bâtiments composant le bloc sciences du campus 1**

**N° 2025950MATX016**

---

**Date limite de dépôt des offres :**

**Vendredi 14 mars 2025 avant 12 h 00**

**VISITE DE SITE OBLIGATOIRE**



Normandie Université

Campus 1

Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5

[marches.publics@unicaen.fr](mailto:marches.publics@unicaen.fr)

[www.unicaen.fr](http://www.unicaen.fr)

## **SOMMAIRE**

1 - Objet du contrat .....	4
2 - Etendue de la consultation.....	4
2.1 - Mode de passation .....	4
2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature.....	4
2.3 - Type de contrat/accord-cadre.....	5
2.4 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
3 - Conditions de la consultation.....	5
3.1 - Délai de validité des offres.....	5
3.2 - Groupement d'entreprises.....	5
4 - Remise du DCE.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1 - Documents et pièces à produire .....	6
5.2 - Visite sur site .....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
6.1 - Transmission électronique .....	8
6.2 - Copie de sauvegarde .....	9
7 - Examen des candidatures et des offres.....	9
7.1 - Sélection des candidatures.....	9
7.2 - Attribution des marchés.....	9
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
8 - Renseignements complémentaires .....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	11
8.2 - Procédure de recours.....	11

## AIDE A LA DEMATERIALISATION

La procédure « marché public » est réalisée exclusivement par voie dématérialisée.

L'ensemble des échanges (questions/réponses, rejets, notification, avenants...) est réalisé électroniquement via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ; renseignez une adresse qui sera privilégiée lors de ces différents échanges électroniques.

L'acte d'engagement sera transmis uniquement au futur titulaire et devra être signé en original, soit en signature manuscrite, soit en signature électronique (une signature manuscrite scannée n'est pas une signature électronique valable).

Concernant l'utilisation de la plateforme en ligne, l'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- si le présent dossier a été téléchargé de manière anonyme ou via un agrégateur, les réponses aux éventuelles questions ou les modifications de DCE ne leur parviendront pas ;
- si le nom d'un fichier est trop long, des problèmes peuvent être rencontrés au téléchargement des offres ;
- compte-tenu du temps de transfert, il est fortement conseillé de prévoir un délai de téléchargement du dossier de réponse. Le téléchargement la veille de la date limite est une bonne pratique.

Contenu du dossier de la consultation :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP)
- Une notice architecturale explicative du projet
- Les pièces graphiques comprenant des plans, coupes, élévations et détails nécessaires à la compréhension de l'opération (cf liste des documents joints en annexe)
- Carnet de nomenclatures des menuiseries extérieures
- Carnet de nomenclatures des menuiseries intérieures
- Les diagnostics amiante et plomb
- Le PGCSPS
- Le RICT
- DPGF
- La charte de chantier vert
- Le planning de l'opération
- Le planning des examens 2025

## **1 - Objet du contrat**

La présente consultation concerne les travaux de remise à niveau de la sécurité incendie des bâtiments composant le bloc sciences du campus 1.

Une partie de ces bâtiments ERP est classée Monuments Historiques par arrêté du 15 mai 2012 pour leurs façades et leurs terrasses.

Le marché de travaux se fera en site occupé et sur 1 tranche ferme (2025) et 4 tranches optionnelles (2026, 2027, 2028 et 2029).

Lieu(x) d'exécution : Campus 1 de l'Université de Caen Normandie

## **2 - Etendue de la consultation**

### **2.1 - Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L2113-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

La procédure se déroulera en 2 étapes successives :

1<sup>ère</sup> étape : analyse des offres initiales et invitation à négocier

2<sup>ème</sup> étape : examens des offres finales et attribution du marché.

L'opportunité de la négociation sera évaluée lot par lot.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre dès la remise de celle-ci.

Les négociations pourront prendre la forme d'une audition ou d'un échange de courriers.

Les candidats admis à la négociation seront informés des modalités et des échéances de la négociation par voie électronique en temps voulu.

La négociation pourra, si besoin, se dérouler en plusieurs phases. La négociation portera sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

### **2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature**

Le marché est décomposé comme suit :

Lot	Description du lot	Code CPV	Désignation du code CPV	Tranche ferme	Tranche optionnelle
1	Gros-œuvre	45111100	Travaux de gros œuvre / démolitions	X	X
2	VRD	45340000	Travaux de VRD, clôtures/ espaces verts	X	X
3A	Électricité – SSI	45311000	Travaux d'électricité	X	X
3B	Haute tension	45315400-2	Installations haute tension	X	
4	Plomberie – CVC	45330000	Travaux de plomberie	X	X
5	Ascenseur	<i>Ce lot sera lancé ultérieurement en application de l'article R2122-8</i>			

6	Peinture – Revêtements de sols	45442100	Travaux de revêtements sols et murs	X	X
7	Menuiseries Int – Cloisons – Doublages – Faux-plafonds	45421141	Travaux de cloisons / faux plafonds /Menuiseries intérieures / agencement	X	X
8	Menuiseries extérieures - Métallerie	45421000	Travaux de menuiseries extérieures / serrurerie	X	X

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats peuvent soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

### **2.3 - Type de contrat/accord-cadre**

Sans objet

#### **2.3.1 - Prestations supplémentaires éventuelles**

Voir l'article 2.3 du CCAP.

#### **2.3.2 - Variantes**

Il existe des variantes obligatoires.

Les variantes libres seront admises sous réserves qu'elles n'impactent pas d'autres lots.

Voir l'article 2.4 du CCAP.

### **2.4 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Voir l'article 6.1 du CCAP.

## **3 - Conditions de la consultation**

### **3.1 - Délai de validité des offres.**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **3.2 - Groupement d'entreprises**

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises, le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## **4 - Remise du DCE**

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivant : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **5 - Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **5.1 - Documents et pièces à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### **Pièces de la candidature :**

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignement concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) – Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation	NON
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)	NON
Renseignement sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail (DC1)	NON
Attestations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année précédente	NON
Extrait Kbis ou documents justifiant de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou registre des métiers (RM) ou à défaut, récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) pour les entreprises en cours d'inscription	NON

Pour les candidats étrangers, attestations équivalentes délivrées par les autorités compétentes. Si ces documents ne sont pas en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté	NON
Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard de l'article R. 324-4	OUI *

\* : signature manuscrite scannée acceptée

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou équivalent)	NON
En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet	NON
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels si l'entreprise existe depuis moins de 3 ans	NON

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	NON
Attestations des qualifications QUALIBAT ou références équivalentes	NON
3 références techniques pour des travaux de même nature sur les 5 dernières années, pour des prestations réalisées ou en cours de réalisation faisant apparaître le montant HT des travaux, les coordonnées du responsable de la Maîtrise d'ouvrage, l'année de réalisation	NON
Un document indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution des prestations de même nature (en annexe au DC2 si utilisation de ce document et tout document complémentaire).	NON
Un certificat de visite des locaux (sera remis lors de la visite du candidat)	NON

### Pièces de L'offre :

- Un mémoire comprenant :
  - Un volet technique :
    - Une présentation de l'entreprise, ses qualifications
    - Une note organisationnelle des prestations proposées
    - Les qualifications et nombre de personnes dédiées au marché
    - Un planning prévisionnel d'exécution des travaux du lot concerné
    - Présentation des moyens humains et matériels dédiés à l'opération ainsi qu'un calendrier détaillé.
  - La justification des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat :
    - Moyen mis en œuvre pour l'opération
    - Méthode et programme d'exécution expliquant la méthodologie d'intervention mise en œuvre pour garantir la qualité des travaux et le respect des délais.
    - Note sur la compréhension des contraintes spécifiques du site.
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) détaillée par tranche
- Une attestation d'assurance professionnelle
- Un RIB

Seul le candidat retenu se verra remettre un acte d'engagement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## **5.2 - Visite sur site**

Une visite sur site est obligatoire pour les candidats souhaitant déposer une offre :

Pour toute visite sur le campus, le candidat devra porter un badge d'autorisation d'accès fourni par la Direction du Patrimoine et de la logistique (DPL) avant visite des locaux.

Le badge <<visiteur DPL>> sera remis au candidat qui s'engage à le porter pendant toute la durée de la visite sur le site et à le remettre au secrétariat de la DPL, au 5<sup>ème</sup> étage du bâtiment K ou à l'agent qui vous l'aura procuré.

L'accès au campus des visiteurs avec véhicule est réglementé, une autorisation devra être demandée à la DPL.

A l'issue de la visite un certificat de visite des lieux vous sera transmis.

L'offre d'un candidat pour un lot dont la visite est obligatoire et qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les candidats doivent prendre obligatoirement rendez-vous pour les dates suivantes :

Le 27/02/2025 : à 10h30

Le 06/03/2025 à 14h00

Le 12/03/2025 à 10h30

Prise de rendez-vous :

- M.LAMBERT, chargé d'opération immobilière

[jean-michel.lambert@unicaen.fr](mailto:jean-michel.lambert@unicaen.fr) / 02 31 56 53 90 / 06 75 09 94 18

L'ensemble des questions devra être déposé sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour permettre en retour une réponse. Aucune réponse ne sera apportée le jour de la visite.

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document via la plateforme de dématérialisation PLACE [www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr)

### **6.1 - Transmission électronique**

La transmission électronique des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT +01 :00) Paris, Bruxelles,

Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

#### **6.2 - Copie de sauvegarde**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais indiqués ci-dessus, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier à l'adresse suivante :

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
Esplanade de la Paix  
CS 14032  
14032 Caen CEDEX 5

Ou par voie dématérialisée à l'adresse mail : [marches.publics@unicaen.fr](mailto:marches.publics@unicaen.fr)

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique.
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pas pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

### **7 - Examen des candidatures et des offres**

#### **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Marchés de travaux : critères</b>	Pondération
<b>3 Références en adéquation avec les compétences décrites :</b>	10%
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence 1 : chantier d'échelle comparable et/ou sur un bâtiment à forte valeur patrimoniale - <b>4 points</b></li> <li>- Référence 2 : chantier en milieu occupé (de préférence ERP) - <b>3 points</b></li> <li>- Référence 3 : chantier en milieu scolaire ou universitaire - <b>3 points.</b></li> </ul>	
<b>Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire :</b>	40%
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyen mis en œuvre pour l'opération - <b>12 points.</b>  <i>Les moyens matériels, outillages et équipements techniques mis à disposition pour le chantier,</i>  <i>Organisation, qualifications et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché, temps de présence des encadrants sur le chantier,</i></li> <li>- Méthodologie de travail - <b>16 points.</b>  <i>Qualité et pertinence de l'organisation et de l'appréciation des enjeux et des risques,</i>  <i>Responsabilité sociale et environnementale,</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Trier et valoriser les déchets,</li> <li>. Autres : à proposer par l'entreprise (exemples : égalité homme/femme pour la prestation, insertion par l'activité économique, etc ...)</li> </ul> </li> <li>- Compréhension des contraintes spécifiques du site en phase chantier - <b>6 points.</b>  <i>Les dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets ainsi que les mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène du chantier, Mesures prises pour la réduction des nuisances de chantier</i></li> <li>- Compréhension des contraintes spécifiques de l'exploitation du site - <b>6 points.</b>  <i>Adaptabilité de l'entreprise aux éventuelles modifications de planning demandés par la maîtrise d'ouvrage, notamment la prise en compte de l'arrêt des travaux pendant les examens (voir chapitre 13.4 du CCAP) : possibilité de travail en horaire décalé, augmentation temporaire des moyens humains et matériels, et autres dispositions à préciser par l'entreprise.</i></li> </ul>	
<b>Prix :</b>	40%
<b>Planning 10 points :</b>	10%
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie pour respecter le planning d'exécution, le planning détaillé, planning détaillé par tache – <b>7 points.</b></li> <li>- Optimisation du planning – <b>3 points.</b>  <i>Phasage et organisation d'intervention avec planning,</i>  <i>Décomposition et enchainement des tâches par cotraitants et sous-traitants éventuels,</i></li> </ul>	

Le prix sera analysé au regard de la formule suivante :

Note = 40\* (prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre analysée)

Les autres critères et sous-critères seront analysés de la manière suivante :

- sans précision : 0% des points
- insuffisant : de 1 à 25% des points
- moyen : de 26% à 50% des points
- bon : de 51% à 75% des points
- optimisé : de 76% à 100% des points

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R 2143-6 à R 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Après élimination des offres inappropriées et/ou inacceptables, la personne publique se réserve la possibilité d'ouvrir une phase d'optimisation technique et/ou financière des offres avec les trois premiers candidats issus d'un premier classement établi en fonction des critères prévus au présent règlement. Cette négociation pourra donner lieu à une ou plusieurs auditions.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **8.2 - Procédure de recours.**

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Caen.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référendum précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référendum contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA, et dès la signature du contrat dans un délai : 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. L'acheteur a donc intérêt à publier un avis d'attribution le plus rapidement possible après la notification du contrat.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen  
3 rue Arthur Leduc  
BP 25086  
14050 CAEN CEDEX 4

En cas de difficulté survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

22 mail Pablo Picasso  
BP 24209  
44042 NANTES CEDEX